

■ Rectification de l'inscription au journal no 419 du 21.05.1997, publiée dans la FO SC no 105 du 05.06.1997, p. 3841. **Caisse-Maladie d'Isérables**, à Isérables, assurer ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de la maternité, des accidents, de l'invalidité et du décès, fondation (FO SC no 193 du 07.10.2002, p. 16). Statuts modifiés le 18.04.2002 (et non le 12.06.1996). Nouvelle autorité de surveillance: Office fédéral des assurances sociales (OFAS), à Berne.

Journal no 1019 du 08.10.2002
(00683720 / CH-621.7.002.608-0)